

Le 25 avril 2013

April 25, 2013

Coram : Les juges LeBel, Karakatsanis et
Wagner

Coram: LeBel, Karakatsanis and Wagner JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Carole Chauvin, ès qualités de syndic de la
Chambre de l'assurance de dommages

Carole Chauvin, ès qualités de syndic de la
Chambre de l'assurance de dommages

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Aviva, compagnie d'assurance du Canada et
Compagnie d'assurance Traders Générale

Aviva, compagnie d'assurance du Canada
and Compagnie d'assurance Traders
Générale

Intimées

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-022855-126,
2012 QCCA 1949, daté du 26 octobre 2012,
est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-022855-126,
2012 QCCA 1949, dated October 26, 2012, is
dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.